



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 27 septembre 1996

Plan cadre concernant l'insertion

Conseillers en exercice : 45

Votants : 44

Convocation du Conseil Municipal :
le 13 Septembre 1996

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 30 Septembre 1996

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Bernard BELLEC - Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD,
M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON, Mme Marie-Josèphe SOULISSE,
M. Jean-Claude ALAZARD, Mme Nadine PINSON, M. Jean-Robert BEJUGE,
M. Gilles FRAPPIER, Mme Françoise GAILLARD, M. Jacques LAMARQUE

Conseillers :

M. Christian RIBBE, Mme Jeanine BIMES, M. Luc DELAGARDE,
Mme Danielle RICHARD, M. Michel GENDREAU, Mme Claire MINALI-
BELLA, Mme Chantal BARRE, Mme Françoise BILLY, Mme Geneviève RIZZI,
M. Gérard NEBAS, Mme Annie COUTUREAU, M. Patrick ARNAUD,
Mme Patricia LUCAS, Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Jean-Michel
PASSERAULT, Mme Christiane FASILLEAU, M. Pierre STEVENET,
M. Pierre GUERIT, M. Jean PILLET, Mme Jacqueline LEFEBVRE,
M. Frédéric ROUILLE, M. Hervé LAMPIN, M. Claude VITELLINI,
M. Michel RIVALLIN, Mme Catherine REYSSAT,
Mme Marie-Cécile MORISOT

Secrétaire de séance : Mme Christiane FASILLEAU

Excusés ayant donné pouvoir :

Mme Maryse ROUZIER donne pouvoir à Mme Christiane FASILLEAU.
M. Paul SAMOYAU donne pouvoir à M. Gérard NEBAS.
Mme Janine LUCAS donne pouvoir à M. Pierre GUERIT.
Mme Ségolène ROYAL donne pouvoir à Mme Françoise GAILLARD.
M. Guy-Marie GUERET donne pouvoir à M. Michel RIVALLIN.

Excusée :

Mme Christiane ROUSSELLE

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 septembre 1996

DELIBERATION D96363

Monsieur le Maire expose :

Mesdames, Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

La dégradation de la situation de l'emploi ne relève pas de la responsabilité des collectivités locales, mais ces dernières se trouvent confrontées à un problème social aiguë auquel elles doivent, avec leurs moyens et dans le cadre réglementaire, répondre dans l'urgence.

"Afin d'éviter toute confusion entre les politiques d'insertion que je souhaite promouvoir et notre engagement collectif de défendre le Service Public municipal, malgré les contraintes budgétaires lourdes qui nous sont imposées, notamment par l'Etat, je vous propose, comme nous le faisons depuis de longues années, de maintenir à missions équivalentes, voire d'augmenter si c'est possible en fonction de nos ressources, le nombre global des heures annuelles payées pour assurer les différentes missions du service public, à partir des résultats de nos comptes administratifs 1992, 1993, 1994, 1995.

C'est dans cette limite que nous consacrerons 5 % des heures globales payées à l'insertion (hors Contrat-Emploi-Solidarité - CES) en recourant comme dans le passé aux structures mises en place à cet effet et à notre initiative, rappelées ci-dessus".

Nos objectifs dans le domaine de l'insertion sont les suivants et répondent au cadre général défini dans le rapport joint :

- apporter, dans la mesure de nos capacités budgétaires, un minimum de ressources à ceux qui se retrouvent dans une situation dramatique de chômage.
- aider à une meilleure qualification des demandeurs d'emploi, compte tenu des savoir-faire existants dans les structures employeur.
- permettre une insertion sociale qui, dans toute la mesure du possible, pourrait éviter une marginalisation très grave.

Nous sommes conscients de ne pas forcément toucher tous ceux qui en auront besoin.

La mise en oeuvre de cette politique passe par une très claire séparation entre masse salariale et budget consacré à l'insertion.

Ces emplois d'insertion n'ont en aucune façon vocation à se transformer en emplois municipaux. Leurs titulaires pourront, au même titre que tout autre candidat, se présenter aux postes municipaux vacants.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- se prononcer sur les orientations définitives.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0

Le Maire de Niort

Bernard BELLEC

[Ordre du jour](#)